

REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE TOULOUSE METROPOLE

FASCICULE COMMUNAL – COMMUNE DE BLAGNAC



REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE TOULOUSE METROPOLE Toulouse Métropole FASCICULE COMMUNAL – COMMUNE DE BLAGNAC							
VERSION	DESCRIPTION	ÉTABLI(E) PAR	APPROUVÉ(E) PAR	DATE			
1	Version initiale	MDo	VSr	06/08/2024			
ARTELIA Villes & Territoires – 15 allée de Bellefontaine – BP 70644 – 31106 TOUOUSE CEDEX 1 – TEL : 05 62 88 77 00							

16 Rue Simone Veil - 93400 SAINT OUEN

SIRET: 444 523 526 00804

ARTELIA

SOMMAIRE

1.	CARTE D'ÉVOLUTION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT			
	COLLECTIF	1		
2.	TABLEAU JUSTIFICATIF DES CHOIX OPÉRÉS PAR ZONE	3		
3.	CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RETENU	J 3		

1. CARTE D'EVOLUTION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune de Blagnac dispose d'une carte de zonage d'assainissement des eaux usées approuvée en 2004.

Toulouse Métropole a souhaité engager la révision des cartes du zonage d'assainissement d'eaux usées afin :

- d'actualiser leur contenu en accord avec le contexte actuel et le projet de PLUi-H;
- d'homogénéiser les zonages et les règles applicables à l'échelle de la métropole.

La carte en page suivante précise l'évolution du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune par rapport à l'ancienne carte de zonage.

Mise à jour du zonage d'assainissement collectif de Toulouse Métropole

Commune de Blagnac



<u>Légende :</u>

Réseaux d'assainissement



Station d'épuration



Poste de refoulement



Conduite gravitaire

Conduite de refoulement

Zonage d'assainissement



Zone à ajouter au zonage d'assainissement collectif



Zone à supprimer du zonage d'assainissement collectif



Zonage d'assainissement actuellement en vigueur

Zonage du PLUi-H

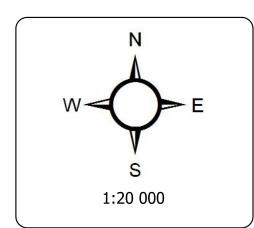


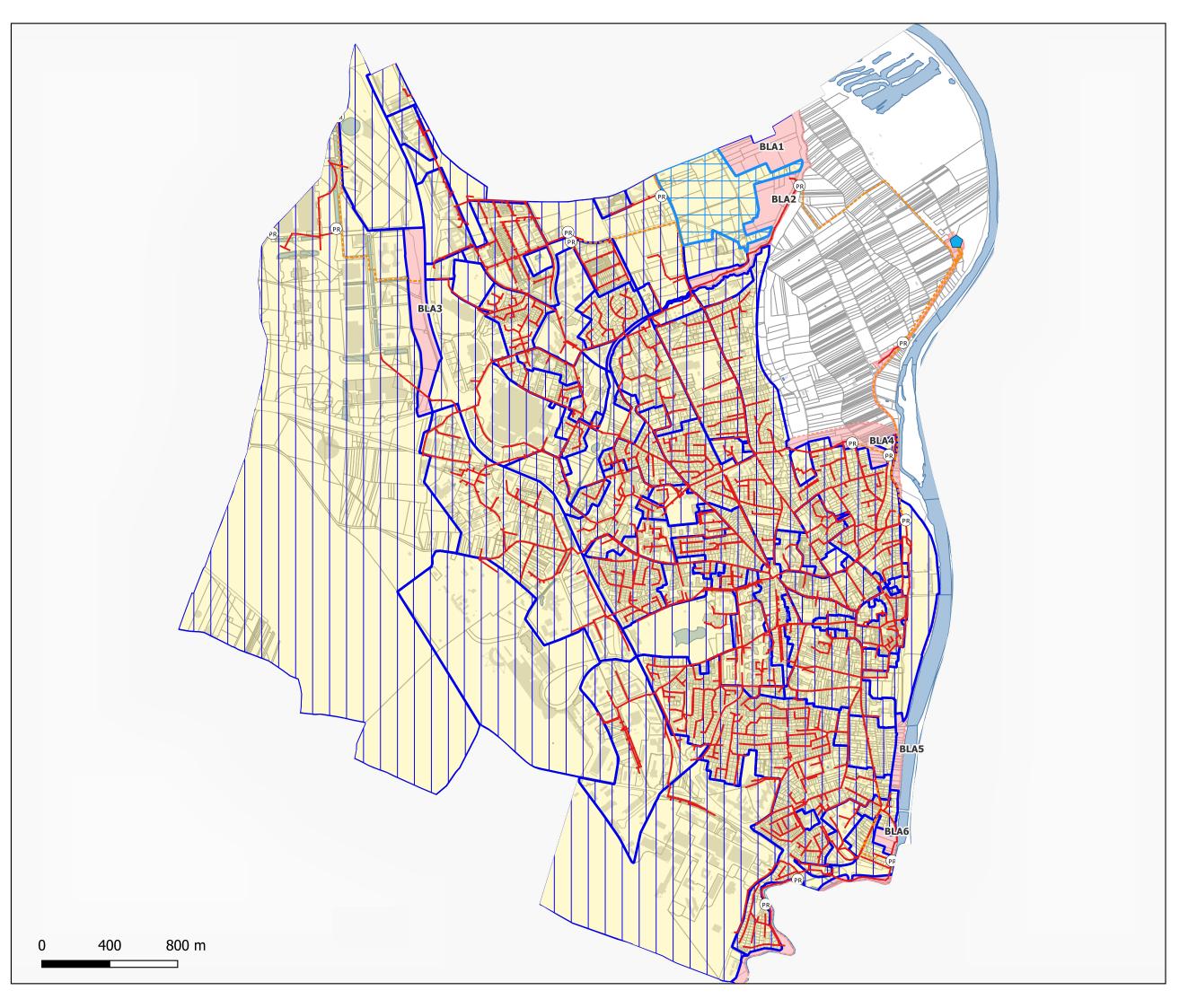
Zone à urbaniser



Zone urbanisée







2. TABLEAU JUSTIFICATIF DES CHOIX OPERES PAR ZONE

Le tableau ci-dessous justifie les évolutions du zonage d'assainissement collectif compte tenu des extensions des réseaux réalisées et l'évolution du zonage du PLUi-H.

Secteur	Statut	Justification
BLA1	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
BLA2	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
BLA3	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)

Pour rappel, Toulouse Métropole s'engage à réaliser le « plan d'actions » suivant pour le suivi des ANC qui resteraient en zonage non collectif :

- Poursuite des contrôles réalisés par le SPANC afin de disposer d'un diagnostic exhaustif de l'ensemble des filières d'ANC (1 fois tous les 4 ans);
- Information et suivi des usagers concernés de la nécessité de réhabiliter leurs dispositifs le cas échéant ;
- Contrôles de conformité par le SPANC dans un second temps pour s'assurer que les réhabilitations ont bien été faites;
- Mise en demeure éventuelle des propriétaires de réhabiliter leurs installations en cas de refus de la part des usagers (pouvoir de Police du Maire).

La réhabilitation des dispositifs ANC permettrait une amélioration environnementale sur le cours d'eau du bassin versant associé.

3. CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RETENU

Sur la base de ces éléments, la carte du zonage d'assainissement collectif retenu est disponible en page suivante.

Mise à jour du zonage d'assainissement collectif de Toulouse Métropole

Commune de Blagnac



<u>Légende :</u>

Zone d'assainissement collectif



